

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS368

présenté par

M. Lurton, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Meunier,
M. Minot, M. Masson, M. Straumann, M. Abad, Mme Bassire, M. Bazin, M. de Ganay,
M. Deflesselles, Mme Louwagie, M. Grelier, M. Ramadier, Mme Levy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 12

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 7° (*nouveau*) Les éléments relatifs à son accompagnement médico-social. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le parcours médico-social fait partie intégrante des parcours de santé visés par cette disposition. Aussi il est nécessaire d'ouvrir la possibilité de disposer au sein de l'espace numérique en santé une rubrique liée à son accompagnement médico-social. A titre illustratif il serait possible d'y verser le Dossier de Liaison d'Urgence ou les outils de communication adaptée. Cette proposition favorise le décroisement du secteur de la santé et du médico-social.